

**L'UNSA POLICE par l'intermédiaire de son Secrétaire National CRS David MICHAUX
saisit le Directeur Central des CRS, Philippe KLAYMAN**



Référence : PC-SG/SEC2018-94

UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>
Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Paris, le 23 Octobre 2018

Monsieur Philippe KLAYMAN
Directeur Central des CRS
Direction centrale des CRS
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous sensibiliser sur la formation, les prérogatives, les affectations et les avancements des moto-techniciens des Détachements des Unités Motocyclistes Zonales des CRS.

Ces fonctionnaires se sont investis individuellement et professionnellement pour acquérir des formations dispensées par l'administration de moto-technicien, mécanicien CRS ainsi que des stages privés dispensés par les concessionnaires BMW et YAMAHA - BMW R1200RT + PC-MOSS et Electronique / YAMAHA MSPE A FJR 1300 - TDM900 et de gestionnaires Win Auto ...

Lors du CHSCT CRS du 15 décembre 2015, l'administration, suite à notre demande, avait acté que le stage de formation moto-technicien serait pérennisé.

A ce jour, nos collègues recrutés sur ces dernières années peuvent difficilement participer aux stages en concessions et ne participent plus au stage initial de moto-technicien sur le centre de Limoges, ce stage n'étant plus dispensé.

Il est urgent et impératif que nos collègues puissent prétendre à cette formation initiale indispensable sur Limoges et sur les stages des concessionnaires BMW et YAMAHA.

Parallèlement, un cadre réglementaire sur les attributions des compétences des moto-techniciens doit rapidement être défini pour protéger administrativement et juridiquement ces fonctionnaires dans leurs tâches quotidiennes de maintenance et de réparation des pannes conformément à la Circulaire du 29 Aout 2000 sur l'entretien et la réparation des véhicules de la Police Nationale.

Pour conclure, l'avancement des moto-techniciens pose un problème avéré car certains sont motocyclistes, d'autres piétons, certains sont sur des postes profilés, d'autres sur des postes polyvalents.

Effectivement, à ce jour, un nombre non négligeable de moto-techniciens des Détachements des Unités Motocyclistes Zonales des CRS ne disposent pas d'arrêté d'affectation de moto-technicien conformément à la note N°122380 du 26 juillet 2012.

Il convient donc dans un premier temps d'harmoniser nationalement les arrêtés d'affectation des moto-techniciens en profilés.

Dans cette dynamique, il convient d'identifier clairement des avancements sur les grades de Brigadier chef et de Major distinctement de l'effectif de référence des grades des Détachements des Unités Motocyclistes Zonales des CRS.

L'UNSA POLICE demande objectivement que les mototechniciens ne soient pas contingentés sur ces deux grades.

Vous souhaitant bonne réception de mes doléances et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sincères salutations.

David MICHAUX



Secrétaire National CRS
UNSA POLICE

*L'UNSA POLICE saisit
le Directeur Central des CRS
sur la formation, les prérogatives, les
affectations et les avancements
des Moto-techniciens des DUMZ
Détachements des Unités Motocyclistes
Zonales des CRS*

1. Sur le plan Formation

*Il est urgent que nos collègues puissent
prétendre à la formation initiale de Moto-
technicien sur Limoges et sur les stages des
concessionnaires BMW et YAMAHA*

2. Sur un cadre réglementaire

*Il est impératif de définir rapidement
les attributions et les compétences
des moto-techniciens pour protéger
administrativement et juridiquement
nos collègues*

3. Sur le plan Affectation

*Il est essentiel d'harmoniser nationalement
les arrêtés d'affectation
des moto-techniciens en profilés.*

4. Sur le plan Avancement

*Il convient d'identifier clairement des
avancements sur les grades de Brigadier chef
et de Major distinctement de l'effectif de
référence des grades des Détachements des
Unités Motocyclistes Zonales des CRS*

Christophe COUMEL
Délégué National Motocyclistes

**L'UNSA Police, un Syndicalisme de Valeurs
Dans la Défense de Tous les Policiers !!!**



UNSA POLICE

Affilié à l'Union Nationale des Syndicats Autonomes

25 rue des Tanneries - 75 013 PARIS

Email : police@unsa.org Site : <http://unsa-police.fr>

Tél : 01 43 40 64 27 - Fax 01 71 18 22 90

Référence : PC-SG/SEC2018-94

Paris, le 23 Octobre 2018

Monsieur Philippe KLAYMAN
Directeur Central des CRS
Direction centrale des CRS
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

Monsieur le Directeur,

J'ai le plaisir de vous sensibiliser sur la formation, les prérogatives, les affectations et les avancements des moto-techniciens des Détachements des Unités Motocyclistes Zonales des CRS.

Ces fonctionnaires se sont investis individuellement et professionnellement pour acquérir des formations dispensées par l'administration de moto-technicien, mécanicien CRS ainsi que des stages privés dispensés par les concessionnaires BMW et YAMAHA - BMW R1200RT + PC-MOSS et Electronique / YAMAHA MSPE A FJR 1300 - TDM900 et de gestionnaires Win Auto ...

Lors du CHSCT CRS du 15 décembre 2015, l'administration, suite à notre demande, avait acté que le stage de formation moto-technicien serait pérennisé.

A ce jour, nos collègues recrutés sur ces dernières années peuvent difficilement participer aux stages en concessions et ne participent plus au stage initial de moto-technicien sur le centre de Limoges, ce stage n'étant plus dispensé.

Il est urgent et impératif que nos collègues puissent prétendre à cette formation initiale indispensable sur Limoges et sur les stages des concessionnaires BMW et YAMAHA.

Parallèlement, un cadre réglementaire sur les attributions des compétences des moto-techniciens doit rapidement être défini **pour protéger administrativement et juridiquement ces fonctionnaires** dans leurs tâches quotidiennes de maintenance et de réparation des pannes conformément à la Circulaire du 29 Aout 2000 sur l'entretien et la réparation des véhicules de la Police Nationale.

Pour conclure, l'avancement des moto-techniciens pose un problème avéré car certains sont motocyclistes, d'autres piétons, certains sont sur des postes profilés, d'autres sur des postes polyvalents.

Effectivement, à ce jour, un nombre non négligeable de moto-techniciens des Détachements des Unités Motocyclistes Zonales des CRS ne disposent pas d'arrêté d'affectation de moto-technicien conformément à la note N°122380 du 26 juillet 2012.

Il convient donc dans un premier temps d'harmoniser nationalement les arrêtés d'affectation des moto-techniciens en profilés.

Dans cette dynamique, il convient d'identifier clairement des avancements sur les grades de Brigadier chef et de Major distinctement de l'effectif de référence des gradés des Détachements des Unités Motocyclistes Zonales des CRS.

L'UNSA POLICE demande objectivement que les moto-techniciens ne soient pas contingentés sur ces deux grades.

Vous souhaitant bonne réception de mes doléances et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sincères salutations.

David MICHAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Michaux', written in a cursive style.

Secrétaire National CRS
UNSA POLICE